



CSA
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
réuni le 17 mars 2026
à Clermont-Ferrand (et visio)
Résumé de séance par les représentants CGT

Vos représentants CGT ont lu la déclaration qui vous a été envoyée précédemment.

En réponse à la déclaration CGT, l'administration a apporté les éléments suivants :

- Le nouveau directeur indique être attaché au dialogue social. Il propose des réunions informelles pour échanger en dehors des instances. Il loue la compétence et l'implication des agents. Il est frappé par l'existence de nombreux sites distants avec parfois très peu d'agents ;
- Concernant le contexte international et national, il n'est pas du ressort de la DREAL ;
- Au sujet de l'activité véhicules, il informe les représentants du personnel qu'il a été arbitré que l'activité dans les UD reste rattachée aux UD, mais il souhaite plus de « fluidité » entre RCTV et les UD. Volonté d'avancer sur ce sujet de la part de la direction d'ici l'été ;
- Le pôle préservation des milieux et espèces d'EHN est un sujet majeur. Des propositions de changements, d'améliorations de la situation seront faites rapidement ;
- Coupures électriques au Lugdunum, plusieurs sujets avec un souci sur le transformateur EDF il y a 3 semaines. Les disjonctions du 6 mars au 5^e étage sont liées au changement du compteur électrique du 6^e étage. Des ventilo-convecteurs ont grillé, de même que des CVC, des dalles LED, des blocs de secours. Des travaux de réparation sur les CVC doivent débiter le 20 mars.

Baromètre social

Après une présentation par l'administration, la CGT rappelle que l'intervalle de confiance sur les réponses du sondage n'est pas précisé. Certains chiffres nous alertent cependant : 26 % des agents envisagent de quitter le pôle ministériel. Les réponses sur la formation laissent penser que la formation, qui était il y a quelques années un point fort du ministère, ne répond en partie plus aux besoins et attentes des agents. La CGT insiste aussi sur le fait qu'il y a plusieurs questions où les résultats ne sont pas bons et qui doivent être pris au sérieux par rapport à l'image que les agents ont de la DREAL en tant qu'organisation. Cela concerne l'efficacité du fonctionnement de la DREAL, l'organisation et la clarté des processus de décision, le fait de se sentir acteur des décisions, ou l'évolution de la DREAL. Ceci semble indiquer que les agents qui ont répondu ont une image négative sur certains aspects généraux de la DREAL et cela peut peser sur l'estime que les agents ont de leur travail.

La CGT a aussi appris que la DREAL souhaitait mettre en place un cycle de formation professionnalisante obligatoire (hors formation métiers) pour tous les nouveaux arrivants. Nous souhaitons avoir des précisions sur ce projet.

L'administration reconnaît les limites du baromètre, toutefois, elle considère qu'il s'agit d'un outil utile car il concerne tout le ministère et permet de faire des comparaisons. L'interprétation de certains résultats doit être prise avec prudence, car ils ne transcrivent pas les réalités individuelles. L'administration indique qu'elle met en place un parcours de formation pour les assistants et que le plan de formation sera présenté au prochain CSA.

Les parcours de formations professionnalisants sont en lien avec la certification de la DREAL et ils ont vocation à s'appliquer aux nouveaux arrivants.

Plan numérique volet sécurité numérique 2026-2027

Après présentation sommaire du plan par l'administration, la CGT soulève deux questions :

- que les équipements de sécurité qui seront installés sur les ordinateurs ne compliquent pas le travail des agents ;
- que ces équipements n'espionnent pas les agents (clavier, souris, caméra, micro...)

L'administration indique que l'objectif est bien ne pas compliquer l'utilisation des ordinateurs par les agents. Les dispositifs de surveillance des processus visent à bloquer les menaces comme par exemple le cryptage des données par des outils malveillants. Ils ne surveilleront pas les agents par leur clavier, la souris, la caméra... (NdR : l'administration a utilisé le mot « jamais » concernant ce type de surveillance. Sachant qu'une partie du télédéploiement des applications sur les ordinateurs est désormais centralisé au ministère et au vu des programmes de certains partis qui aspirent à gouverner le pays, pour la CGT l'usage d'un tel mot semble risqué...)

Vote : l'ensemble des représentants du personnel s'est abstenu.

Création du pôle interrégional CITES à Clermont-Ferrand

L'administration rappelle le contexte de baisse des effectifs et des moyens sur le domaine qui conduit à la création de pôles interrégionaux. Le pôle de Clermont-Ferrand regroupera les activités des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'arrêté de création a été signé le 9 mars et la création effective du pôle aura lieu le 1/07/2026. Le pôle bénéficiera de 3,05 ETPT¹. L'agent exerçant actuellement les missions à Marseille sera rattaché à la DREAL ARA et aura 3 ans pour choisir soit de suivre l'activité, soit de changer de poste.

La CGT soulève la question des effectifs : actuellement à Clermont-Ferrand, il y a 3 agents sur la mission et il est affiché 2 ETPT. Or si l'agent actuellement en DREAL PACA est rattaché au pôle, il apporte certes 1,06 ETPT, mais ça fait 4 agents pour 3 ETPT. La CGT rappelle aussi l'historique de cette mission qui était initialement en administration centrale et a été déconcentrée au début des années 2000. Or France entière, cela représente 27 ETPT et donc est-ce que les pôles interrégionaux seront plus viables que les pôles régionaux actuels ? Sachant que cette réorganisation a été

1 un ETPT est l'équivalent d'un agent en activité à temps complet sur une année (soit 1607 heures travaillées)

annoncée depuis très longtemps et qu'un certain nombre d'agents, face à l'incertitude ont préféré changer de poste.

L'administration affirme son souhait d'un pôle CITES « de référence » sur Clermont-Ferrand. Il y a bien 3 agents présents pour 2 ETPT, mais c'est une anticipation du renforcement du pôle. La direction informe en effet les représentants du personnel que des discussions seraient en cours avec la DREAL Occitanie pour que le pôle de Clermont-Ferrand reprenne aussi ses activités (soit l'Occitanie plus la Corse et les DROM).

La CGT souligne la complexité liée au DROM qui est loin d'être neutre en termes de moyens nécessaires et de formation des agents aux enjeux spécifiques.

Changement de nom de la mission communication

La direction souhaite rebaptiser la mission communication, mission communication, influence et appui stratégique. Même si la CGT trouve la nouvelle dénomination un peu pompeuse, nous avons voté pour.

Création d'une mission innovation

L'administration rappelle la création du DRE'lab et souhaite rattacher son pilotage directement à la direction de la DREAL. Les objectifs de cette modification de l'organisation n'étant pas très limpides, comme tous les autres représentants du personnel, la CGT s'est abstenue.

Modification de l'organigramme de l'UiD CAP

Présentée par l'administration comme une fusion de deux équipes de taille réduite permettant une harmonisation du traitement des dossiers, de mieux répartir la charge de travail et de désigner un coordonnateur.

Après échanges avec les représentants du personnel, il s'avère que cette réorganisation est aussi l'occasion de faire disparaître un poste gelé de l'organigramme. Ce poste avait été identifié par l'administration au CSA du 14 octobre 2025 comme faisant partie des 11 ETP gelés sur le BOP 181 (risques technologiques). Cette annonce avait fait l'objet d'échanges musclés lors de ce CSA sur le fait que l'administration avait réduit ce sujet à un simple point d'information, alors que la suppression de 11 postes est une réorganisation qui doit être votée en CSA. Ainsi, cinq mois plus tard l'administration tente de faire passer cette réorganisation petit bout par petit bout en réorganisant les UD les unes après les autres, puisqu'une réorganisation de l'UiD Drôme-Ardèche nous est annoncée comme étant programmée. Les représentants du personnel rejette ce saucissonnage.

Face à l'intransigeance de la direction et sa volonté de ne pas présenter à l'avis du CSA un projet global de réorganisation par rapport à ces suppressions de poste, l'ensemble des représentants du personnel votent contre ce projet... il est donc rejeté.

Les représentants du personnel ont aussi unanimement décidé de voter contre tout nouveau projet de réorganisation de service ou d'unité tant que la vision d'ensemble de ces suppressions de postes ne sera pas présentée au CSA pour avis.

Radon sur le site Leo-Lagrange (Clermont-Ferrand)

Ce point a été ajouté à la demande de la CGT suite à l'information des membres de la FSSSCT par l'administration. Il ressort que plusieurs locaux du sous-sol du bâtiment Léo-Lagrange ont des concentrations en radon qui excèdent les seuils réglementaires (le local serveur de la DREAL ARA, un local de la DSDEN et un local de la DREAL Centre-Val-de-Loire). L'administration indique que compte-tenu des concentrations mesurées, la situation devra être traitée dans les trois ans. Les agents de la DREAL, la DSDEN, la DREAL, Centre-Val-de-Loire, l'ISST, le médecin de prévention et le secrétaire de la FSSSCT ont été informés. Pour le local serveur, faute d'ouverture sur l'extérieur du bâtiment dans le local, il est demandé aux agents de travailler avec la porte ouverte.

Un diagnostic technique du sous-sol va être lancé pour trouver une solution globale afin de faire baisser la concentration en radon.

La CGT interroge l'administration sur la salle cocon, les archives, le local réservé au personnel de nettoyage qui sont tous au sous-sol. Le déplacement récent de la salle cocon, initialement au sous-sol, est-il lié à la présence de radon ?

L'administration confirme que le déplacement de la salle cocon est bien lié à cette problématique. Elle indique aussi faire vérifier le bon état des ouvertures vers l'extérieur des pièces du sous-sol qui en disposent pour que ces locaux puissent être aérés.

Effectifs 2026

La direction fait un point sur les effectifs en ETPT pour 2026. Ont été notifiés par le ministère pour la zone de gouvernance 3 268,9 ETPT (contre 3 297,6 en 2025). au sein de la zone de gouvernance, les attributions des effectifs ne sont pas totalement validées au niveau préfectoral.

Toutefois, la DREAL devrait recevoir 780,65 ETPT pour 2026. Ce qui correspondrait au nombre d'ETPT utilisés en 2025 par la DREAL et à une légère baisse de dotation à périmètre constant. À ces ETPT vont s'ajouter quelques ETPT à la main de la préfète de région qui seront affectés sur les missions considérées comme prioritaires par la préfecture.

Toutefois, les ETPT ne font pas tout, car il y a d'autres règles, par exemple les plafonds d'emploi. Une fois ceux-ci atteints, les recrutements sont impossibles.

La CGT souligne qu'actuellement la règle qui empêche tout recrutement externe (externe étant extrêmement large, puisque cela concerne y compris les établissements publics rattachés au ministère) bloque énormément de possibilité de pourvoir les postes. Elle empêche des agents en détachement en disponibilité ou en détachement, ou simplement affectés hors périmètre ministériel d'y reprendre un poste. On voit nettement que si cette politique se poursuit, des postes ne seront pas pourvus alors que les ETPT seront disponibles. On est encore et toujours sur une logique de réduction des effectifs.

L'administration indique que pour pourvoir le maximum de postes, elle a sollicité et obtenu l'ouverture de recrutement en sorties d'école (pourrait actuellement concerner au moins une dizaine de postes).

Prochain CSA le 30 juin 2026.